

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL PORTUAIRE DE PERTUIS ET SAGNAS
DU 27 JANVIER 2021

Membres du Conseil Portuaire présents

M. Daniel WIRTH	Directeur des Routes et des Ports
M. Franck ROMAN	Conseiller municipal de Saint-Chamas
M. Polyno UNG	Directeur Adjoint des Routes et des Ports
M. Christophe PAUCHON	Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage
M. Pierre SCOTTI	Pêcheur professionnel (Pertuis)
M. Gérard BALZANO	Plaisancier (Pertuis)
M. Patrick MERY-COSTA	Plaisancier
M. René SARRAGOSSA	Plaisancier (Sagnas)
M. Patrick MERY-COSTA	Plaisancier (Pertuis)

Conseil Départemental des Bouches du Rhône

MME Evelyne GAUTHIER	Surveillante de port
M. Martial PACINI	Chargé de mission portuaire

Invité

M. Francis BRONGNIART	Président du Club Nautique du Sagnas.
------------------------------	--

Le quorum étant atteint, M. le Directeur des Routes et des Ports ouvre la séance et prie l'instance portuaire de bien vouloir excuser l'absence de M. le Délégué aux Port, empêché. Il présente les points qui seront successivement examinés.

OBSERVATIONS SUR LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 04 NOVEMBRE 2019

M. SARRAGOSSA, à propos de la discussion engagée sur la localisation de la buse au port du Sagnas souhaite que les termes « protégée du mistral (page 1) » soient remplacés par « exposée au mistral », plus logique techniquement.

Le conseil portuaire valide cette modification et adopte le relevé de décision.

EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

M. PAUCHON présente le bilan d'exécution des travaux qui s'élève, pour le port de **PERTUIS à 39 250 € HT.**

Il souligne particulièrement les points suivants :

- la crise sanitaire a retardé l'engagement des études technique préalables au dragage du port. Les travaux devraient débuter en mars prochain et être achevés au printemps. M. SCOTTI attire l'attention du Département sur le nécessaire respect de ce planning afin de causer le moins de gêne possible sur l'activité des pêcheurs.

S'agissant des travaux de maintenance qui ont été réalisés, il indique que la défense de quai a été installée trop bas et ne remplit pas ainsi son rôle de protection des coques des bateaux. Le

Département va rechercher la solution technique la plus adaptée, la pose d'une défense supplémentaire en appui de celle existante ou son remplacement par une défense plus épaisse étant évoquée en séance.

M. BALZANO souhaite sur ce point que les défenses de quai soient généralisées sur tous les quais du port, les pneus d'amortissement actuels étant inesthétiques. Le Département fait état de la difficulté technique de leur installation en raison de la présence de la pierre froide ; il va cependant étudier cette proposition.

- Le dispositif de vidéoprotection qui a été installé a coûté plus cher que prévu en raison du nombre plus important de caméras dont certaines sont dotées de batteries autonomes coûteuses. Le transfert en temps réel, au poste de police municipale, des images enregistrées sera mis en place en 2021 pour favoriser la réactivité de leurs interventions sur le port.

Les travaux réalisés au port du **SAGNAS** se sont élevés à **47 208 €HT**.

- Une importante campagne de réfection des mouillages (20 000 €) a été réalisée pour sécuriser l'ensemble des dispositifs d'amarrage du bassin.

- Le dispositif de vidéoprotection a été installé mais l'éloignement du port et sa configuration géographique ont rendu impossible le transfert des images à la police municipale. L'accès aux images sera possible localement, après respect des procédures (réquisition) .

- L'étude de la pose d'une buse destinée à régénérer de façon permanente les eaux du bassin a été reportée en 2021. Son installation pourrait être programmée en 2021 si une solution techniquement facile s'avérait possible. Celle-ci devrait être installée, selon M. SARAGOSSA, à hauteur suffisante des eaux pour éviter son obturation progressive par les sédiments.

- Après examen, il a été considéré plus logique techniquement et financièrement de prévoir le remplacement de la grue existante, obsolète et coûteuse à réparer, par une grue moderne et fonctionnelle. Sera étudié à cette occasion, le rapatriement de la grue dans l'enceinte du port pour la sécuriser. M. BRONGNIART suggère à cette occasion de porter à 3,5 T la capacité de levage de cette grue (au lieu de 3 T actuellement), pour intégrer l'alourdissement des bateaux actuels et permettre le levage de toute la flotte du port du Sagnas. Les représentants de la plaisance évoquent la possible implantation sur le quai situé à proximité immédiate de l'entrée du port. Prenant acte de ces commentaires, le Département procédera à l'examen de la stabilité du quai sur lequel serait posé le socle d'ancrage de la grue. Compte tenu des délais inhérents à la commande publique, la nouvelle grue ne serait livrée au mieux qu'en début de l'année 2022. M. PAUCHON rappelle que, dans cette attente, des solutions de levage temporaires ont été présentées au club nautique (réductions tarifaires sur le levage au port de Berre, amenée d'une grue mobile permettant le levage, après regroupement des bateaux, afin de réduire le coût de la prestation). M. BRONGNIART signale par ailleurs que l'association projette l'acquisition d'un ber de manutention, un dossier de subvention ayant été déposé auprès du Département.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021

Elle se présente comme suit :

- Port du Pertuis 136 000 € HT
- Port du Sagnas 112 000 € HT

Port du Pertuis :

Une grande partie des crédits sera consacrée à la réalisation du dragage du port, très attendu par les usagers.

Il est fait également état du projet de fermeture de la mise à l'eau (près de la maison des pêcheurs) à la demande de la commune.

Enfin, une signalétique portuaire plus claire et rationnelle sera installée en 2021 (pose de « totems » indiquant l'ensemble des activités interdites sur le port).

Port du Sagnas :

Il sera tenu compte, lors de la campagne de contrôle des mouillages, du réalignement nécessaire des dispositifs d'amarrage de certains navires, actuellement amarrés « en biais ».

PROJET DE TARIFICATION 2021

Pour tenir compte des contraintes d'utilisations liées à la crise sanitaire, le Département a décidé, sur proposition de M. le Délégué aux Ports, de maintenir la tarification 2021 au même niveau que celle de 2020. M. SARRAGOSSA relève que celle du port du Sagnas est plus élevée que celle du port du Pertuis alors que le port est moins bien équipé. Une harmonisation tarifaire des deux ports pourrait, selon M. BRONGNIART, être mise en place de façon progressive, par exemple, en faisant évoluer les tarifs du port du Sagnas dans une proportion moindre, que celle du port du Pertuis.

Après cette discussion, le projet de tarification 2021 est adopté par le conseil portuaire.

LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CERTIFICATION PORTS PROPRES : AVIS SUR LE CAHIER DES CHARGES

Le Département s'est engagé dans la démarche de certification « Ports Propres » pour ses sept ports, dont ceux de du Sagnas et du Pertuis. Celle-ci a pour objet de définir et programmer toutes les actions qui concourent à l'amélioration environnementale du port. Les investissements peuvent être soutenus financièrement par l'Etat, la Région Sud, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. La démarche, confiée au Bureau d'Etudes INGEROP, nécessite en premier lieu l'engagement d'une étude diagnostic qui a pour objet d'identifier les sources de pollution puis de définir et programmer les actions nécessaires (économies sur l'utilisation des fluides et de l'électricité, mise aux normes des outillages, actions de sensibilisation etc..).

Le cahier des charges de cette étude, établi sur la base de celui préconisé par l'UPACA, prévoit également la constitution d'un comité de pilotage chargé de conduire son déroulement. Les représentants de tous les usagers du port seront naturellement associés à cette démarche dans laquelle ils pourront faire valoir leurs besoins spécifiques.

Les représentants de la pêche et de la plaisance donnent leur accord pour s'associer à cette démarche. M. SCOTTI demande que la problématique des déchets déposés sur le port par les usagers extérieurs, notamment les utilisateurs de la mise à l'eau, soit traitée dans cette étude. Il préconise sur ce point l'installation de points de collecte supplémentaires qui devraient être régulièrement entretenus et vidés.

Le Conseil portuaire valide ensuite les dispositions du cahier des charges de l'étude diagnostic qui devrait être achevée à l'été prochain.

QUESTIONS DIVERSES

M. PAUCHON indique qu'il est prévu l'installation d'une activité de maréyage à la maison des pêcheurs du port de Pertuis, chargé de collecter et valoriser les produits des pêcheurs de l'étang de Berre. Des viviers, des équipements de froid et de conditionnement sont prévus dans le bâtiment. Conformément à la réglementation, un appel à candidatures sera lancé par le Département pour désigner l'entreprise.

Pour le port du Sagnas, l'entreprise de location de bateau électrique qui a été retenue par le Département ne s'est pas encore installée en raison de difficultés particulières.

L'ordre du jour étant épuisé, M. WIRTH lève la séance et remercie les membres du Conseil portuaire.

08 MARS 2021

Le Délégué aux Ports

Eric LE DISSES